

République Française
Département PUY DE DOME
COMMUNE DE MONTFERMY

Compte-rendu de séance **Séance ordinaire du 5 septembre 2025**

L'an 2025 et le 5 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de LONGCHAMBON Vladimir, Maire.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, ROBERT Claude

Excusé(s) : Mme CHARRETON Amandine, MM : ARNAUD Daniel, FAURE Pascal, POURTIER Stéphane

Absent(s) : Mmes : CHABERT Nadège

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 6

Date de la convocation : 29/08/2025

Date d'affichage : 29/08/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Ordre du jour de la séance

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 JUIN 2025
- ADHESION A LA MISSION RELATIVE A L'ASSISTANCE RETRAITE EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME
- LOGEMENT « 3 RUE DE L'EGLISE » (DPE, TRAVAUX, ETC...)
- TRAVAUX DE RESTAURATION DES PONTS SUR LE RUISSEAU DE LAVEAU ET MODALITES DE FINANCEMENT
- EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL
- DIVISION ET CESSION DES PARCELLES DU BOURG
- FONDS SOLIDARITE LOGEMENT
- REGLEMENTATION DES BOISEMENTS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
- ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU VILLAGE DE LA BASSE
- COMPTE-RENDU DES DECISIONS ET FACTURES ACQUITTEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMPETENCE MARCHES PUBLICS
- POINT « EAU : SAGE SIOULE, SIAEP DU SIOULET
- INFORMATIONS DIVERSES (Grêle, frelons asiatiques, déploiement fibre, réserve à incendie du Malleret, dératisation, ...)

Ordre du jour de la séance

Approbation du procès-verbal du 7 juin 2025. Adoptés à l'unanimité.

Adhésion à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.

M. le Maire expose que la convention actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2025 et que cette convention a pour objet une mission d'accompagnement de la commune et des agents qu'elle emploie, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite et, notamment des procédures de la CNRACL.

A compter du 1^{er} janvier 2026, la cotisation annuelle est fixée à 85 €, soit 255 € pour 3 ans, durée de la convention.

M. le Maire propose le renouvellement de cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

*Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents
(Pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)*

Logement « 3 rue de l'église » (DPE, travaux...).

M. le Maire rappelle :

- le précédent DPE de 2016, « vierge », n'est plus recevable depuis 2021, interdisant sa remise en location,
- c'est pourquoi, un nouveau DPE a été réalisé en mai 2025 classant le logement en catégorie F pour l'étiquette énergie et catégorie C pour l'étiquette climat, ce qui interdit sa location à compter du 1^{er} janvier 2028,
- le logement est actuellement équipé de radiateurs électriques dits « grille-pains » ainsi que d'un poêle à bois.

Après étude du DPE, M. le Maire a contacté les deux précédents locataires afin de connaître leurs consommations annuelles énergétiques. Celles-ci s'élevaient de 900 à 1 200 € par an, bien en-dessous des estimations du DPE (3 320 à 4 570 €).

Il expose que M. Pascal FAURE, conseiller municipal, a assuré le suivi du dossier et le nouveau rendez-vous avec le diagnostiqueur pour faire le point sur le classement énergétique et les travaux à réaliser. D'autre part, il a demandé à M. Pascal FAURE de faire constater que les fenêtres étaient bien en « double vitrage ».

En l'absence de M. Pascal FAURE aujourd'hui, excusé, M. le Maire expose :

- un nouveau mode de calcul du DPE entrera en vigueur le 1er janvier 2026, pouvant avoir un impact favorable sur le classement énergétique du logement,
- une isolation du grenier (*dépôt d'une couche de laine de verre au niveau du plancher*) a déjà été effectuée sur recommandation du diagnostiqueur,
- un devis de **5 011,15 € HT** a été établi pour le remplacement des radiateurs existants (*hors grenier*) par des modèles à inertie, plus économes, incluant un tableau de communication pré-équipé
- la mise aux normes de l'installation gaz est nécessaire. M. le Maire propose plutôt la suppression de cette installation et son remplacement par une plaque de cuisson vitrocéramique ou induction ainsi qu'une hotte aspirante.

Les conseillers suggèrent d'échelonner le remplacement des radiateurs tel que présenté sur le devis sur environ deux ans, la dépense n'étant pas inscrite au budget 2025.

M. le Maire propose :

- afin d'éviter toute polémique sur le loyer (sur ou sous-évalué), que son montant soit fixé sur la base de l'estimation réalisée par une agence immobilière,
- la sélection des locataires par une commission ouverte à tout(e) élu(e) souhaitant participer ;

Il expose que sa mise en location pourrait intervenir en novembre ou décembre 2025.

M. le Maire pose la question de l'équipement de la cuisine, actuellement constitué d'un évier avec robinetterie et évacuation, ainsi que d'un placard.

M. Alexandre NOALHAT, premier adjoint, suggère de s'en tenir à l'équipement complémentaire prévu, à savoir l'installation d'une plaque de cuisson vitrocéramique ou induction et d'une hotte, sans ajout supplémentaire.

Et enfin, M. le Maire demande l'autorisation de faire actualiser le DPE après réalisation des travaux.

Travaux d'isolation du plancher du grenier adoptés à l'unanimité

*Propositions adoptées à l'unanimité, notamment
le remplacement des radiateurs existants par des radiateurs à inertie – sauf grenier – avec tableau de communication pré-équipé, la suppression de l'installation gaz, achat d'une plaque de cuisson et d'une hotte, l'appel à une agence immobilière pour fixer le montant du loyer mensuel, la sélection des candidats par une commission d'élus, l'actualisation du DPE.
(Pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)*

Travaux de restauration des ponts sur le ruisseau de « Laveau » et modalités de financement.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que deux ponts enjambant le ruisseau de « Laveau », situés en limite entre la commune de La Goutelle et celle de Montfermy, présentent d'importants désordres

affectant leur stabilité. Le premier pont relie les villages de Vanauze (La Goutelle) et de La Ribeyre (Montfermy), le second relie les villages de La Quarte (La Goutelle) et Puy Maladroit (Montfermy).

Il rappelle que les deux communes ont sollicité l'aide de l'ADIT 63 pour réaliser le dossier de demande de subvention au titre de la dotation des amendes de police. Le coût total estimé par l'ADIT 63 s'élevait à 16 380,00 € H.T. (6 165,50 € H.T. pour le pont de « Vanauze / La Ribeyre » et 10 214,40 € H.T. pour le pont « La Quarte / Puy Maladroit »).

M. le Maire présente ensuite deux devis pour un montant total H.T. de 22 075 € (6 300 € H.T. pour le pont « Vanauze / La Ribeyre » et 15 775 € H.T. pour le pont « La Quarte / Puy Maladroit », plus élevé que l'estimation de l'ADIT 63. La dépense serait répartie à parts égales entre les deux communes, soit 11 037,50 € HT chacune.

Le projet est éligible à la dotation de répartition du produit des amendes de police à hauteur de 75 % du montant H.T. des travaux, pour Montfermy (< 500 habitants) et 50 % pour La Goutelle (500 à 1 500 habitants), dans la limite de 7 500,00 € H.T. pour chacune des communes.

Il indique que, par ailleurs, un dossier de déclaration a été déposé auprès des services de la Police de l'eau. En retour, les services ont indiqué que « les travaux ne peuvent pas débiter pour l'instant ». Il précise que des compléments d'informations sont requis, notamment « une évaluation des incidences Natura 2000 » et « une description précise des mesures mises en œuvre pour réaliser la mise hors d'eau des zones d'intervention ».

Ces éléments doivent être transmis avant le 29 septembre 2025, faute de quoi un refus tacite pourrait être opposé.

*Projet de travaux de restauration des deux ponts,
Demande de subvention*

Plan de financement prévisionnel

Tous pouvoirs à M. le Maire pour effectuer les démarches nécessaires

Approuvés à l'unanimité des membres présents (Pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Extension du hangar communal.

M. le Maire rappelle le projet d'extension du hangar et présente des devis reçus, pour un montant global H.T. de 52 345 € se décomposant comme suit :

- travaux de terrassement : 9 300 € H.T.
- réalisation d'une dalle et d'un muret : 13 865 € H.T.
- fourniture et la pose de l'ossature, de la couverture et du bardage : 29 180 € H.T.

M. le Maire expose :

- Une demande de devis complémentaire est en cours pour la fourniture et la pose de portes et fenêtres.
- Concernant les réseaux :
 - l'électricité est déjà installée, aucun nouveau raccordement n'est à prévoir ;
 - pour l'eau potable et l'assainissement, il est proposé de ne pas réaliser de raccordements dans l'immédiat, mais de prévoir le passage de gaines en anticipation d'éventuels besoins ultérieurs. Cette modification devra être intégrée au devis relatif à la dalle et au muret.
- Des frais supplémentaires sont donc à prévoir (portes, fenêtres, passage de gaines, aménagements complémentaires tels que le stationnement, ...), mais le coût global des travaux restera inférieur à 100 000 € HT.

M. le Maire rappelle que :

- les marchés de travaux en dessous de ce seuil bénéficient, jusqu'au 31 décembre 2025, d'une dérogation permettant leur conclusion sans publicité ni mise en concurrence,
- un permis de construire devra être déposé avant le lancement du chantier.

Projet d'extension du hangar avec passage de gaines pour raccordements ultérieurs

Prise en compte des frais supplémentaires,

Recours à un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence,

Dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme,

Tous pouvoirs à M. le Maire pour la réalisation du projet.

Approuvés à l'unanimité des membres présents (Pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)

Division et cession des parcelles du Bourg.

La réunion entre les propriétaires riverains et la Commune n'ayant pu se dérouler dans les délais, le point est reporté à une prochaine séance du conseil.

Fonds Solidarité Logement.

M. le Maire présente le courrier du Département sollicitant la participation financière des communes afin de soutenir les personnes en difficultés pour l'accès à un logement décent, s'y maintenir, etc...

Il rappelle qu'en 2024, la Commune a participé à hauteur de 100 €.

Il demande aux membres du conseil de délibérer pour octroyer ou non une aide et le cas échéant en fixant le montant.

*Participation communale de 100 € pour l'année 2025
Approuvée à la majorité (pour : 5 contre : 1 abstentions : 0)*

Réglementation des boisements : avis du Conseil municipal.

M. le Maire présente le courrier du Département invitant le Conseil municipal à donner son avis sur le projet de réglementation des boisements.

Il porte à la connaissance des conseillers les documents cartographiques provisoires, ainsi que le projet de règlement proposé par le Conseil départemental.

*Projet de réglementation des boisements
Approuvé à l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)*

Etude diagnostique du système d'assainissement collectif au village de La Basse.

M. le Maire rappelle qu'avant d'engager les travaux de réfection de la station d'épuration du village de La Basse, il est nécessaire de réaliser une étude diagnostique du système d'assainissement collectif.

Il indique que le bureau d'études GEOVAL, initialement missionné, n'a pas mené sa prestation à terme, malgré un courrier en recommandé adressé en décembre 2024 resté sans réponse.

La commune avait alors sollicité l'ADIT 63, qui a organisé une réunion de présentation. À l'issue de celle-ci, le Conseil municipal avait décidé de recourir à son assistance pour préparer le dossier de consultation visant au recrutement d'un bureau d'études chargé de l'étude diagnostique.

M. le Maire présente aujourd'hui le dossier réalisé par l'ADIT 63 et précise que cette étude peut bénéficier d'un financement à hauteur de 30 % H.T. par le Département du Puy-de-Dôme.

*Dossier proposé par l'ADIT 63
Lancement de la consultation selon une procédure adaptée ouverte
Autorisation de demande de subvention
Tous pouvoirs à M. le Maire pour mener à bien les démarches nécessaires
Approuvés à l'unanimité (pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)*

Compte-rendu des décisions et factures acquittées dans le cadre de la délégation.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, M. le Maire remet aux conseillers la liste des décisions et factures acquittées entre le 20 mai et le 2 septembre 2025 dans le cadre de la délégation du conseil de la compétence marchés publics.

*A l'unanimité des membres présents, les conseillers ont pris acte de cette liste
(Pour : 6 contre : 0 abstentions : 0)*

Point « Eau ».

M. le Maire laisse la parole à M. Guy LEMAITRE, conseiller municipal et délégué SIAEP du Sioulet.

M. Guy LEMAITRE expose :

- SAGE Sioule (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin de la Sioule. Réunie à Ébreuil (03) le jeudi 26 juin, la Commission locale Eau (CLE) du SAGE Sioule a examiné les deux points suivants :

1. Financement de l'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat). Cet important travail d'analyse invite tous les usagers de l'eau à construire ensemble les équilibres pour mettre en œuvre une gestion durable de la ressource en eau sur leur territoire (bassin hydrographique de la Sioule/Allier, PDD et Creuse). Ce mini-parlement de la gestion de l'eau regroupe notamment les collectivités, les agriculteurs, les services de l'État, divers acteurs économiques, les chambres consulaires et les associations de protection de la nature. Ses initiatives doivent être compatibles avec les prescriptions du SAGE. La pré-étude a fait un état des lieux sur les nombreux plans d'eau présents et leur impact sur la ressource en eau.
L'étude HMUC globale pose un problème quant à son financement pour lequel 30% sont à trouver soit un montant de 165 000 €.
2. Projet EMILI. Il s'agit de l'exploitation future (horizon 2030) de la mine de lithium à Échassières (03) par la société Imerys sur un site de kaolin exploité depuis la moitié du XIXe siècle. Avec une production attendue de 34 000 tonnes d'hydroxyde de lithium par an, ce serait la première du genre en France, d'autant plus nécessaire que son rendement s'inscrirait dans le cadre de la transition énergétique. Enjeu environnemental majeur, les besoins en eau de cette mine par pompages concernent la nappe de la Sioule et les impacts possibles sur l'équilibre de la rivière.

- SIAEP du Sioulet. Le comité syndical du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Sioulet (20 communes dont Montfermy) s'est réuni le vendredi 4 juillet à Condat-en-Combraille :

Deux faits majeurs ont été abordés :

1. L'évolution du prix de l'eau et la perte de rendement des installations. Le tarif de l'eau proposé par le syndicat enregistre une augmentation de 3,52% entre 2024 et 2025. Le tarif actuel s'élève à 3,05 €/m3 soit 365,76 €TTC pour 120 m3.
2. Sur le deuxième point, la baisse de consommation observée en 2024 inquiète le délégataire (SAUR). Le volume d'eau vendu enregistre une baisse de 2% soit quelque 40.000 m3 en moins ce qui peut affecter les prévisions budgétaires. Le président Charles Carrias demande une explication plus fine de la SAUR concernant ces fuites afin de respecter les objectifs fixés. Pour rappel, le réseau du SIAEP comprend 620 km de conduites dont 70% en PVC et en acier.

Informations diverses.

- M. le Maire expose que l'orage de grêle survenu le 25 juin dernier a provoqué d'importants dégâts sur certains secteurs de Montfermy et des communes voisines.
Il précise qu'à Montfermy, le volet de la maison locative appartenant à la commune a été endommagé. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance.
- M. le Maire informe qu'une habitante de la commune a fait appel à une société spécialisée pour détruire un nid de frelons asiatiques, pour un coût de 85 €. Celle-ci demande si, à l'instar d'autres communes telles que Chapdes-Beaufort qui prennent en charge la totalité de la dépense, la commune de Montfermy peut participer ou rembourser ces frais.
A l'unanimité des membres présents, le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.
- M. le Maire donne lecture du courrier conjoint du Conseil Départemental et de la Région Auvergne Numérique qui « prévoit que le déploiement de la fibre, au sein de notre commune, puisse se faire jusqu'au 2^{ème} semestre 2026 ».
M. Alexandre NOALHAT demande l'affichage du courrier à destination des usagers, sur les tableaux prévus à cet effet.
- M. le Maire expose qu'afin de faciliter et sécuriser l'entretien de la réserve à incendie du Malleret, il convient d'acheter et installer une bâche sur le talus.
Il présente un devis pour un montant H.T. de 630 € (756 € T.T.C.).
Approuvé à l'unanimité des membres présents.
- M. le Maire expose que certains bâtiments communaux sont concernés par la présence de rongeurs. M. Daniel CONDAT, 2nd adjoint, et M. le Maire proposent de faire appel à une société spécialisée pour un traitement préventif et curatif.

M. le Maire présente un devis pour un montant de 850 € H.T. (1 020 € T.T.C.) pour 4 passages par an pour les bâtiments communaux (5 maisons locatives, 2 locaux de stockage, l'église, une station d'épuration, 2 lagunes, la salle des fêtes et le hangar communal), un 5^{ème} passage étant prévu 1 mois après la mise en place pour les endroits infestés.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- M. le Maire présente un devis s'élevant à un montant total de 4 270,40 € H.T. (5 124,48 € T.T.C.) comprenant le suivi général de la toiture avec étanchéité et évacuation des eaux de pluie pour 3 070,40 € H.T. (3 684,48 € T.T.C.), location d'engins de manutention et déplacement pour 700 € H.T. (840 € T.T.C.), déblais de gravât et bois avec un forfait de 500 € H.T. (600 € T.T.C.).

Prévoir une prochaine délibération.

- M. le Maire présente un devis pour l'achat d'un taille-haie sur perche, nécessaire à l'agent technique, pour un montant H.T. de 608,33 € H.T. (730 € T.T.C.).
- M. le Maire expose que le contrat d'intérim de l'agent technique recruté pour faire face à un accroissement temporaire d'activité a pris fin le 31 août dernier.

Après échange avec Francis, agent technique titulaire, M. le Maire propose de reconduire ce contrat pour une durée de trois semaines. Les dates de reconduction seront convenues avec Francis.

Certains conseillers précisent que ce renfort estival a donné de bons résultats dans l'exécution des travaux communaux.

M. Daniel Condat, 2^e adjoint, suggère d'étendre la durée à un mois. M. le Maire indique que trois semaines devraient suffire mais propose un contrat initial de trois semaines qui sera prolongé jusqu'à un mois si nécessaire.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- M. le Maire expose que le virage de La Ganne est accidentogène, courriers reçus en mairie et nombreux signalements. La solution la mieux adaptée pourrait être l'abattage de deux chênes situés sur une propriété privée.

Le conseil décide à l'unanimité de proposer au propriétaire l'abattage des arbres, aux frais de la commune, et précise que le bois coupé restera à sa disposition sur sa parcelle.

- M. le Maire laisse la parole à M. Alexandre NOALHAT, 1^{er} adjoint et délégué SYDEM, pour présenter les modifications de collecte des ordures ménagères.

M. Alexandre NOALHAT expose qu'à compter de septembre, le SYDEM déplacera certains bacs à ordures ménagères afin de s'adapter au plus près de la réalité du volume de déchets produits.

Le SYDEM va également ajuster son service de collecte en adaptant progressivement la fréquence de collecte des ordures ménagères à tous les 15 jours.

- M. le Maire expose que La Région propose de céder à titre gratuit un barnum de 3m x 3m qui sera mutualisé à destination exclusive des associations locales.

Bien que 400 demandes soient actuellement en attente, M. le Maire propose de déposer une demande avant le 28 septembre prochain (délai fixé par La Région).

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- M. le Maire informe que La Poste a décidé la suppression de la boîte aux lettres Jaune située dans le village de La Basse, en raison de la fréquence : 1 lettre toutes les 3 semaines en moyenne. La Poste laissera des magnets pour que le facteur ramasse directement les courriers dans les boîtes aux lettres.
- M. le Maire donne lecture du mail de la DDT informant qu'ils ne sont pas « *actuellement en mesure de répondre à toutes les sollicitations* », et qu'ils priorisent « *les demandes de permis de construire et de déclarations préalables* ». Ainsi les CUB (opérationnels) concernés sont ou passeront prochainement à l'état de tacite. Cependant, « **un certificat d'urbanisme opérationnel tacite prend la valeur d'un certificat d'urbanisme de simple information et ne se prononce pas sur la faisabilité de l'opération projetée** ». « *Une préinstruction a néanmoins été réalisée* ». Les CUB identifiés dans le mail ne seraient pas réalisables.

M. le Maire précise que la quasi-totalité de ces CUB sont issus d'une demande de prorogation d'un CU antérieur qui avait été refusée en raison de l'évolution du taux de la part départementale de la taxe d'aménagement.

M. le Maire expose qu'il informera les pétitionnaires concernés, les invitant à déposer un recours.

- La prochaine séance du conseil municipal est fixée au **vendredi 14 novembre 2025 à 18 heures.**

Tour de table.

M. le Maire fait ensuite un rapide tour de table.

- M. Daniel CONDAT, 2nd adjoint, demande où est le dossier du Bourg notamment le parvis de l'église.

M. le Maire répond qu'il attend l'appel du cabinet Morphos.

- Retours positifs sur le feu d'artifice
- M. Guy LEMAITRE, conseiller municipal, fait remonter les remarques et questions que certains usagers du village de Coëffe lui ont transmises :

1. Entretien du terrain de la fontaine de Rocheplate

M. BOTTE demande si des travaux d'entretien sont prévus sur le site de la fontaine, dont l'accès est envahi par les ronces. Pour mémoire, lors de la précédente mandature, le lieu avait été restauré et aménagé d'une table et de bancs en bois, bien qu'il ne soit plus alimenté en eau.

⇒ Selon la nature de la propriété, l'entretien sera assuré par la commune (si terrain communal) ou par la section (si terrain sectionnal).

2. État du dispositif du coffret téléphonie

Mme PAQUET s'inquiète de la présence, contre sa propriété, d'un coffret fibre installé lors de l'enfouissement des réseaux. Les branchements étant facilement accessibles, elle estime qu'ils présentent un danger.

⇒ Il ne s'agit pas d'un coffret fibre mais d'un équipement télécom. Une vérification sera demandée auprès d'Orange afin d'étudier la possibilité de sécuriser la boîte.

3. Signalisation vers la Cascade et les Ancizes

Une recrudescence de passages inappropriés de véhicules dans Coëffe est signalée. Certains automobilistes, se rendant à la Cascade ou aux Ancizes, empruntent avec risque les chemins de la Croix du Tir et de la Pareuche. Il est suggéré la modification des panneaux et la correction des données GPS qui inviteraient ainsi les conducteurs à suivre la route du stade et à rejoindre la RD 418.

⇒ L'installation de panneaux est prévue prochainement.

⇒ La modification des données GPS reste très complexe, voire impossible.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h00

En mairie, le 2 octobre 2025

Le Maire,

Vladimir LONGCHAMBON



Publication le : 22 OCT. 2025